

MATIÈRES ACCEPTÉES

- **Appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation contenant des halocarbures**
(gaz réfrigérants)
- **Électroménagers**
- **Produits électroniques**
(ex. : ordinateurs, cellulaires, imprimantes, systèmes audio, téléviseurs, etc.)
- **Articles destinés au réemploi**
- **Meubles rembourrés encombrants**
(ex. : canapés, fauteuils, matelas, etc.)
- **Papier, carton, contenants de verre, de plastique et de métal**
- **Métaux**
- **Pneus de vélo, chambres à air et pneus d'automobile hors d'usage de diamètre global de 84 cm ou moins**
- **Résidus de construction, de rénovation et de démolition**
(ex. : bois, gypse, bardeaux d'asphalte, agrégats de moins de 60 cm de diamètre constitués de brique, de mortier, de résidus de pierre, d'asphalte ou de béton, terre non contaminée, etc.)
- **Résidus domestiques dangereux (RDD)**
(ex. : peinture, huile, solvants, pesticides, chlore, etc.)
- **Résidus verts***
(ex. : résidus de jardinage et feuilles mortes)

* les consignes peuvent varier selon la saison

CLOCHE DE DON

Dans tous les écocentres, une cloche permet de déposer des vêtements, des accessoires et du linge de maison (linge de lit, de table et de cuisine, etc.).

AVANT DE JETER, PENSEZ AU RÉEMPLOI

Les meubles, les articles ménagers, les livres, les jouets, les articles de sport ou autres objets encore en bon état peuvent être déposés dans l'un des centres du réemploi des écocentres (horaire identique à celui des écocentres). Ces dons seront remis à des organismes ou à des entreprises qui œuvrent dans le domaine.

Saviez-vous qu'à Saint-Laurent et LaSalle, vous pouvez acheter des matériaux de construction récupérés (portes et fenêtres, baignoires, lavabos, éviers, céramique, etc.)?

Pour connaître d'autres solutions de réemploi :
ville.montreal.qc.ca/reemploi

ville.montreal.qc.ca/ecocentre

Ville de Montréal, Service des communications (07-18) 20608

écocentres

Vos centres de récupération

DES CENTRES DE RÉCUPÉRATION

exclusifs aux citoyens de l'île de Montréal

Les écocentres sont des sites de réemploi et de récupération de matières résiduelles accessibles à tous les citoyens de l'agglomération montréalaise. On y reçoit, entre autres, des résidus de construction et de rénovation, des résidus domestiques dangereux et des articles pouvant être réutilisés. Les écocentres permettent ainsi de détourner de l'enfouissement une quantité importante de matières résiduelles.

BIEN TRIER POUR MIEUX RECYCLER

Le tri préalable facilite le déroulement de la visite à l'écocentre et en écourte la durée.

Les matières séparées peuvent être réacheminées plus facilement vers des recycleurs spécialisés.

L'agglomération et ses résidents peuvent ainsi réduire de façon importante les coûts d'enfouissement.

Pour votre sécurité lors de votre visite à l'écocentre, il est recommandé de porter des lunettes de protection, des souliers fermés ainsi que des gants pour effectuer le tri et le déchargement de vos matières.



Montréal 



Écocentre Côte-des-Neiges
 6925, chemin de la Côte-des-Neiges
 H3S 2B6

Écocentre Acadie
 1200, boulevard Henri-Bourassa Ouest
 H3M 3G1

Écocentre Saint-Laurent
 3535, rue Sartelon
 H4R 1E6

Écocentre LaSalle
 7272, rue St-Patrick
 H8N 2W7

Écocentre La Petite-Patrie
 1100, rue des Carrières
 H2S 2A8

Écocentre Rivière-des-Prairies
 11400, rue Léopold-Christin
 (près du 9255, boulevard Henri-Bourassa Est)
 H1E 7R3

Écocentre Saint-Michel
 2475, rue des Regrattiers
 (prolongement de la rue D'Iberville,
 au nord de Jarry)
 H1Z 4P2

HORAIRE D'HIVER

Du 15 octobre au 14 avril
 Du mardi au samedi, de 10 h à 18 h

HORAIRE D'ÉTÉ*

Du 15 avril au 14 octobre
 Tous les jours, de 8 h à 18 h

* L'horaire habituel s'applique aux jours fériés,
 à l'exception de la période des fêtes

INFORMATION

ville.montreal.qc.ca/ecocentre
 514 872-0384 ou 311

ACCÈS ET TARIFICATION

Résidents de l'agglomération

- Présentez-vous en personne avec une preuve de résidence sur l'île de Montréal et une carte d'identité avec photo
- Matériaux de construction :
 - excédent les 12 m³ gratuits : 25 \$ / m³
 - minimum 1 m³ enregistré à chaque visite
 - maximum de 15 visites par année, sauf pour Saint-Laurent et LaSalle, où les visites sont illimitées
- Autres matières sans frais, des limites peuvent s'appliquer

Entrepreneurs et travailleurs autonomes du domaine de la construction

- Fournir une preuve que l'entreprise est située sur l'île de Montréal (ou être accompagné d'un résident de l'agglomération chez qui les travaux ont été effectués)
- Matériaux de construction :
 - 25 \$ / m³
 - minimum 1 m³ enregistré à chaque visite
 - maximum de 15 visites par année, sauf pour Saint-Laurent et LaSalle, où les visites sont illimitées
- Métaux, résidus verts et produits électroniques sans frais, des limites peuvent s'appliquer, les autres matières sont refusées

Longueur des véhicules acceptés variable selon l'écocentre (il est préférable de vérifier par téléphone ou sur le site internet des écocentres avant de vous présenter)